

**Arrêté n° 2025/G-60 modifiant l'arrêté n° 2025/G-56  
portant ouverture de l'examen  
d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2026**

**Le Président,**

- VU le code général de la fonction publique (Liv. V – Tit. II – Chap. III et Liv. III – Tit. II – Chap. V) et les articles L 452-34 et 35, articles L 522-24 et 25 ;
- VU le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 11 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;
- VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- VU le décret n° 2022-1491 du 30 novembre 2022 portant simplification des mesures de publicité des arrêtés d'ouverture des concours et examens ;
- VU le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;
- VU l'arrêté n° 2025/G-56 en date du 30 avril 2025 portant ouverture de l'examen d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2026 ;

## ARRÊTE

**Art. 1 :** L'article 5 de l'arrêté n° 2025/G-56 est modifié comme suit :

« L'épreuve écrite se déroulera le 22 janvier 2026 à Colmar ».

**Art. 2 :** Les autres articles de l'arrêté n° 2025/G-56 ne sont pas modifiés.

**Art. 3 :** Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié par voie électronique sur le site du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- transmis à la délégation Grand-Est du C.N.F.P.T.,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 6 mai 2025



Lucien MULLER  
Maire de Wettolsheim

## Acte à classer

2025G60

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-05-07T11-33-58.00 ( MI261018079 )

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20250506-2025G60-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Arrêté n. 2025/G-60 modifiant l'arrêté n. 2025/G-56 portant ouverture de l'examen d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe - session 2026

Date de décision : 06/05/2025



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar\_ouv\_modif1\_2025g60\_ex\_Atech\_... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/05/25 à 11:33

Date 07/05/25 à 11:33

Date 07/05/25 à 11:40

Par HUGELIN Marisa

Par HUGELIN Marisa

